

# VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 17 novembre 2011

conseillers :	33
présents :	30
pouvoirs :	2
votants :	32
abstentions :	7
voix pour :	25
voix contre :	0

*Aujourd'hui jeudi 17 novembre 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 novembre 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.*

### ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mlle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Bernard CHAMBAUDRY - Mlle Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT – Mme Adjoua KOUAME - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

### ETAIENT EXCUSES

M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY - M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET -

### ETAIT ABSENTE

Mme Dominique CHARMENSAT –

Mlle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

### **MISE EN JEU DE LA GARANTIE D'EMPRUNT (emprunt accordé à Festirock) Négociation avec les partenaires publics et privés**

2011.169

Par délibération n°101 du Conseil Municipal en date du 24 juin 2010, la Ville de COGNAC a accordé sa garantie à 100 % sur un emprunt de 44 000 € au bénéfice de l'Association Festirock pour qu'elle puisse réaliser son festival 2010.


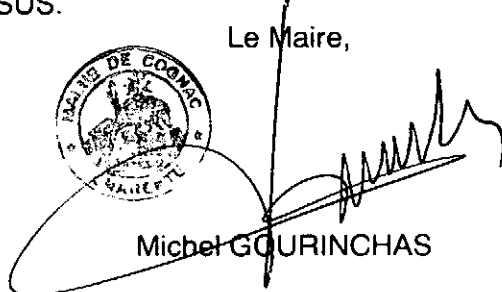
La Ville a été appelée en garantie sur cet emprunt pour la totalité de la dette contractée. Après une négociation avec l'établissement prêteur, un protocole transactionnel a été établi entre la Ville et la banque tendant à ramener cette dette à 22 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 abstentions (Cognac de toutes nos forces), après avoir validé le protocole d'accord transactionnel :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier avec les partenaires publics et privés tout partage des sommes acquittées par la Ville de COGNAC, notamment sur la base des concours, subventions et partenariats, obtenus par l' Association Festirock pour mener à bien son festival 2010.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,  
  
  
Michel GOURINCHAS

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE COGNAC  
LE 28 NOV. 2011